



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090177

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/08/2025 12H06 C:024834 I:34893
V/REF : 1018491
V/Email reçu le Vendredi 01/08/2025 à 12H06

SEMCODA

50, RUE DU PAVILLON
CS 91007
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

IMMEUBLE : GENDARMERIE -00895
130 RUE DE LA GENDARMERIE
MUSSEL
74950 SCIONZIER

Voglans, le 16 Septembre 2025

Référence Marché: 2022-MAIN-0045-166/22ANPLB2
LOCALISATION : 130 RUE DE LA GENDARMERIE-LOGEMENT DE M FENOUILLET-TEL:0682170205
GESTIONNAIRE M BOZON-TEL:04 81510188
MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE AVANT MITIGEUR DE LA SALLE DE BAINS
Donneur d'ordre : M. J. BOZON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 05/08/2025 A 15H30:
LOGEMENT DE M PETRIE:
CONSTAT: MITIGEUR EVIER HS
MITIGEUR LAVABO HS
MITIGEUR BAIN/DOUCHE HS
REPLACEMENT MITIGEUR DU LAVABO
REPLACEMENT MITIGEUR EVIER
TEST DE LA BONNE ÉTANCHÉITÉ ET DU BON FONCTIONNEMENT OK
RETOUR PREVU POUR REPLACEMENT MITIGEUR BAIN/DOUCHE SPÉCIFIQUE
REPLI

LE 15/09/2025 A 09H45
LOGEMENT DE MR PETRI
ACTION : REPLACEMENT DU MITIGEUR BAIN/DOUCHE
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 à 11H21 M. J. BOZON
CV LCOMPTER Email envoyé le 06/08/25 à 12H29 M. J. BOZON

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	51,90	51,90
1,00	H(s) recherche de fuite le 05/08	2	51,90	51,90
1,00	PL00084-FP.Robinet cuisine laiton	2	150,51	150,51
1,00	PL00085-FP.robinet lavabo laiton	2	132,86	132,86
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	51,90	51,90
1,00	PL00087-FP.Robinet bain/douche le 15/09	3	146,35	146,35
TOTAL H.T.				585,42
T.V.A. a 10,00%				58,54
TOTAL T.T.C.En EURO				643,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090177

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1018491 du 09/07/2025

Pr.

SEMCODA
Pôle Tertiaire
50, rue du PAVILLON
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

01/08/2025 12:06

SERVIMO SAVOIES

IMMEUBLE LES SILENES
ROUTE D'AVULLY

74330 LA BALME DE SILLINGY

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☒
Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 1415638-FS2988

Téléphone : 04.50.66.16.99

Mail: savoies@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

130 Rue de la gendarmerie
Mussel
74950 SCIONZIER

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int.
01-EE-2224-ENT-61563100

00895-00001 SCIONZIER 43 logts + Bureaux

Délai

Date limite exécution : 24/07/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	47,02	47,02	4,70	51,72
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) Fuite avant mitigeur salle de Bain	1,00	47,02	47,02	4,70	51,72
Contact M. Fenouillet 06 82 17 02 05					
				Total H.T.	94,04
				Total TVA	9,40
				Total TTC	103,44

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOZON Julien le 09/07/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

QUITUS LOCATAIRE
Carine ROY
Directrice Carie-Immobilier

OBLIGATOIRE
pour règlement de la facture
Date ://

Nom :
Signature :
Commentaires :

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA Pôle Tertiaire**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **Pôle Tertiaire 50, rue du PAVILLON 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **130 Rue de la gendarmerie Mussel 74950 SCIONZIER**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **09/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1018491